

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-443/SG/FP Placont un congé de longue durée (première tranche) un moniteur d'enseignement spécial du corps territorial de l'Enseignement public du premier degré.

n° 75-443/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
11 mars 1975

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1975

Date du numéro
10 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de longue durée de six mois à solde entière (1re tranche) est accordé pour compter du 9 décembre 1974 à M.Mahamoud Djama Robleh, moniteur d'enseignement spécial de 1re classe – 2e échelon du corps territorial d'Enseignement public du 1er degré, en service à l'école primaire de Dikhil (Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse).